Inklusions-Initiative, c/o Inclusion Handicap, Mühlemattstrasse 14a, 3007 Berne

Initiative populaire fédérale 'Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)' (publiée dans la Feuille fédérale le 25 avril 2023).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):
La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 8, al. 4
[4] *Abrogé*

Art. 8a Droits des personnes handicapées
[1] La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie. Les personnes handicapées ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet, notamment à une assistance personnelle et technique.
[2] Les personnes handicapées ont le droit de choisir librement leur forme de logement et l'endroit où elles habitent et ont droit, dans le cadre de la proportionnalité, aux mesures de soutien et d'adaptation nécessaires à cet effet.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

a Marca-Kaba Hadja Fatim, Le Genévrier 2, 2950 Courgenay; Alijai Islam, Albisriederstrasse 182A, 8042 Zürich; Boner Barbara, Mühlebachweg 5, 3280 Murten; Carniel Denise, Via Cimitero 4, 6500 Bellinzona; Dahir Ahmed Suad, Badenerstrasse 84, 8952 Schlieren; de Riedmatten Raphaël, Rue du Simplon 11, 1006 Lausanne; Duvanel Laurent, Rue Alexis-Marie-Piaget 9, 2300 La Chaux-de-Fonds; Eggimann Sina, Glärnischstrasse 3, 8640 Rapperswil; Flach Beat, Im Fahr 18, 5105 Auenstein; Graf Maja, Unter der Fluh 22, 4450 Sissach; Graf Daniel, Dammerkirchstrasse 44, 4056 Basel; Gysi Barbara, Marktgasse 80, 9500 Wil; Hanselmann Heidi, Obstadtstrasse 23, 8880 Walenstadt; Huber Hurni Karin, Gschwaderweg 21, 8610 Uster; Kuonen-Kohler Verena, Avenue du Tirage 5, 1009 Pully; Ladner Peter, Ahornstrasse 62, 9000 St. Gallen; Leuenberger Simone, Ortschwabenstrasse 11, 3043 Uettligen; Lohr Christian, Alleeweg 10, 8280 Kreuzlingen; Mizrahi Cyril, Route du Grand-Lancy 100, 1212 Grand-Lancy; Münger Claudine-Sachi, Buchenstrasse 84, 8212 Neuhausen; Roth Franziska, Dürrbachstrasse 60, 4500 Solothurn; Schena Luana, Föhrenstrasse 6, 8200 Schaffhausen; Simmen Georg, Hintere Gasse 6, 6491 Realp; von Falkenstein Patricia, Angensteinerstrasse 19, 4052 Basel; Weichelt Manuela, Oberwiler Kirchweg 17, 6300 Zug; Wyssmann Rémy, Sigriststrasse 22, 4566 Kriegstetten; Vincenz-Stauffacher Susanne, Flurstrasse 2, 9030 Abtwil

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 25 octobre 2024.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Fonction officielle: _____

Sceau

! Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 25 octobre 2024 au:
Inklusions-Initiative, c/o Inclusion Handicap**,** Mühlemattstrasse 14a, 3007 Berne.
Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies. !